

Passage CDPENAF complémentaire

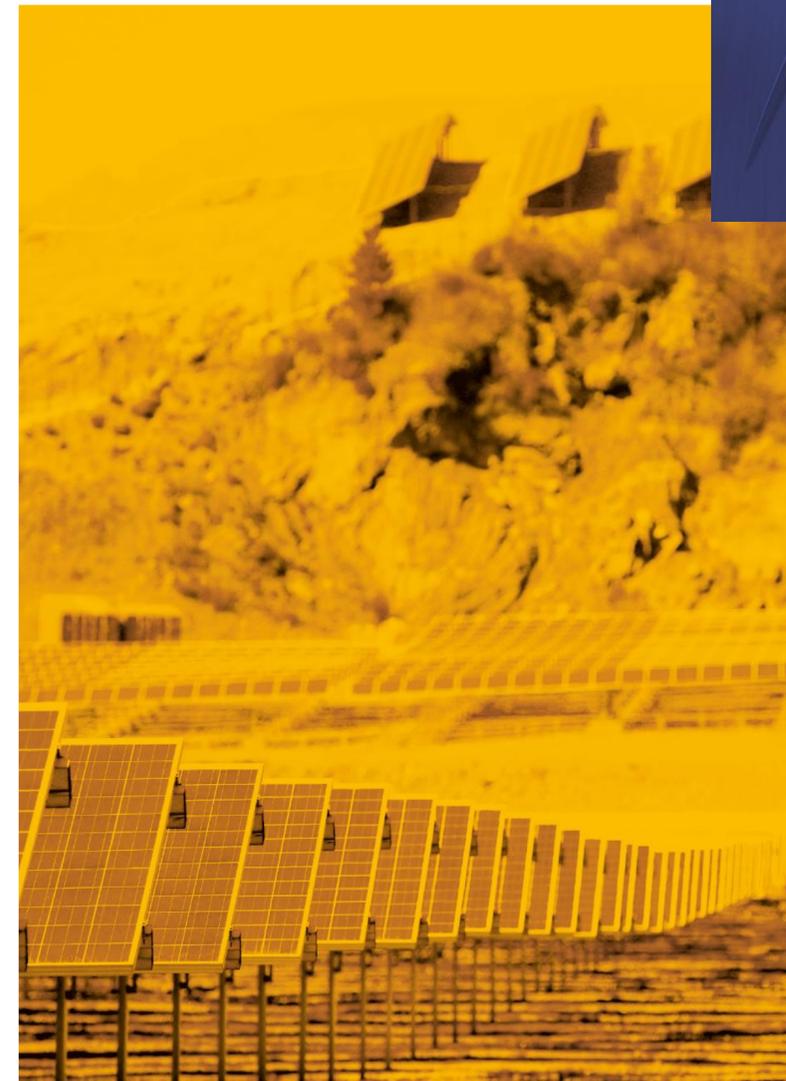
Projet solaire de

LAS SERRETTES

Commune de Saint Arnac (66)



29 juin 2023



 **valeco**
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

SOMMAIRE

01

LE PROJET DE LAS
SERRETTES

02

CALCUL DE LA
COMPENSATION
AGRICOLE
COLLECTIVE

03

MISE EN ŒUVRE DES
MESURES DE
COMPENSATION
COLLECTIVE

04

SYNTHESE



01

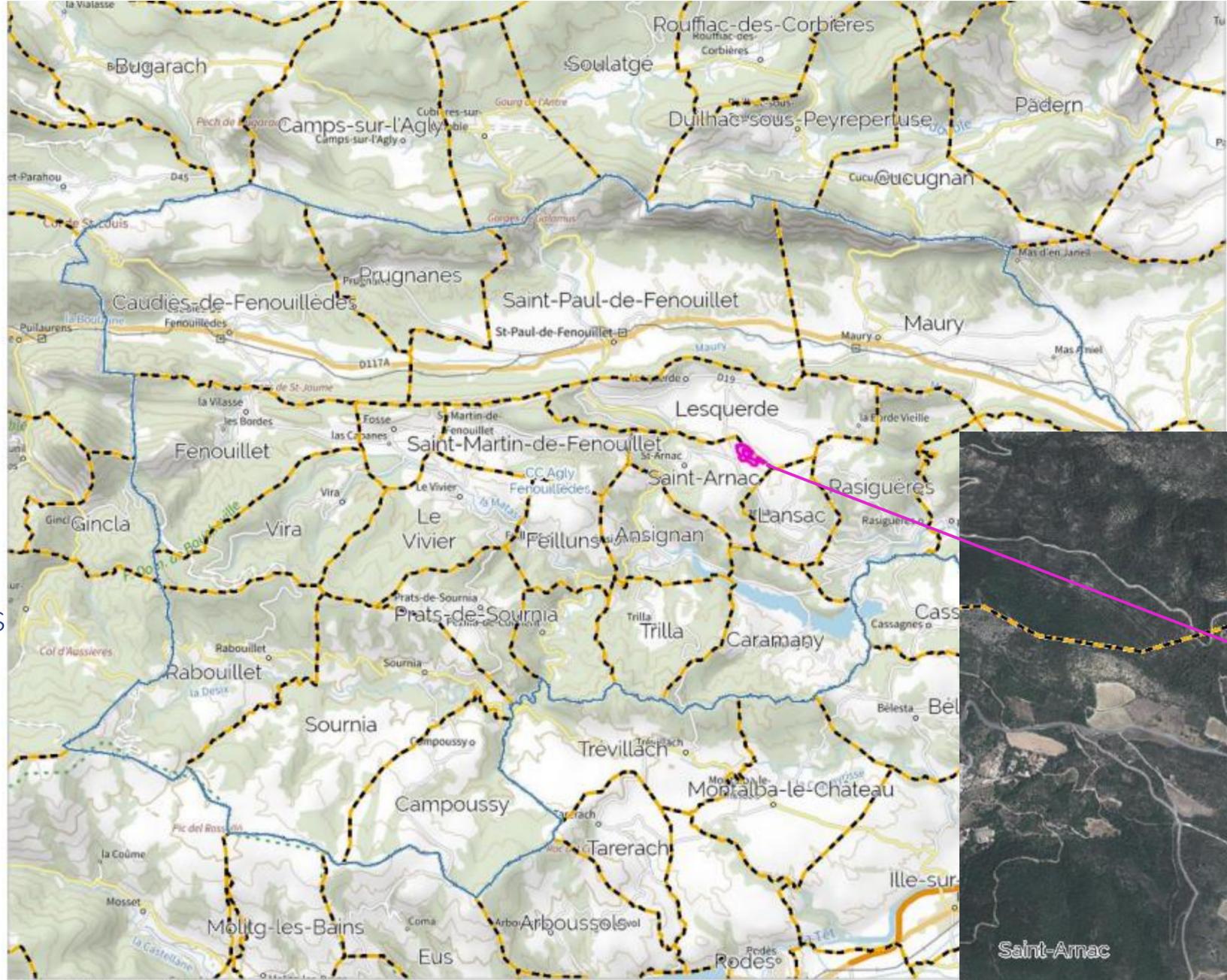
**LE PROJET DE LAS
SERRETTES**

LOCALISATION DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AGLY FENOUILLEDÈS

- ❖ Surface initiale d'étude : 26,2 ha
- ❖ Surface actuelle : **15 ha**
- ❖ Puissance : **13,8 MWc**

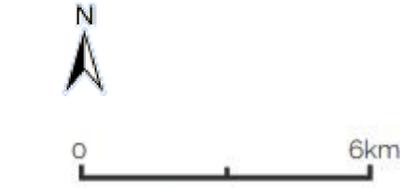
- Projet à proximité immédiate de la carrière et du parc éolien existant
- Terrains communaux et privés

EPCI (2022)
Zones projets (solaire)
Communes (2022)

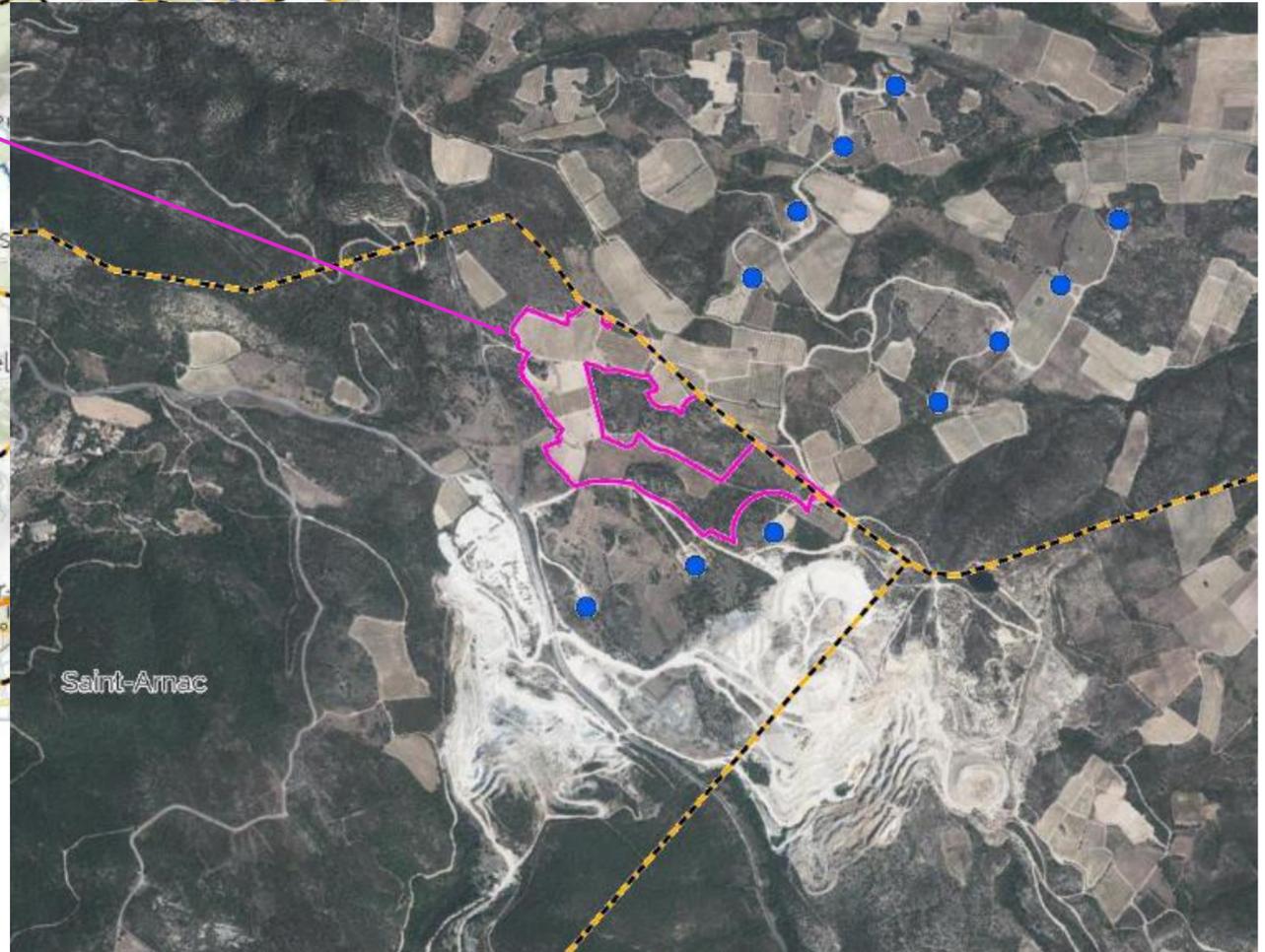


COMCOM Agly Fenouillèdes

Commune de Saint-Arnac dans les Pyrénées-Orientales (66)



Auteur: Collaborateur Valeco
Sources: Valeco, IGN



LE PROJET AGRICOLE DE LAS SERRETTES :



1 – MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE AVEC UNE EXPLOITATION OVIN VIANDE LOCALE



2 – UNE COMPENSATION POUR LA FILIÈRE VITICOLE ET POUR PERMETTRE AUX VIGNERONS CONCERNÉS LA VALORISATION DE LEUR PRODUCTION



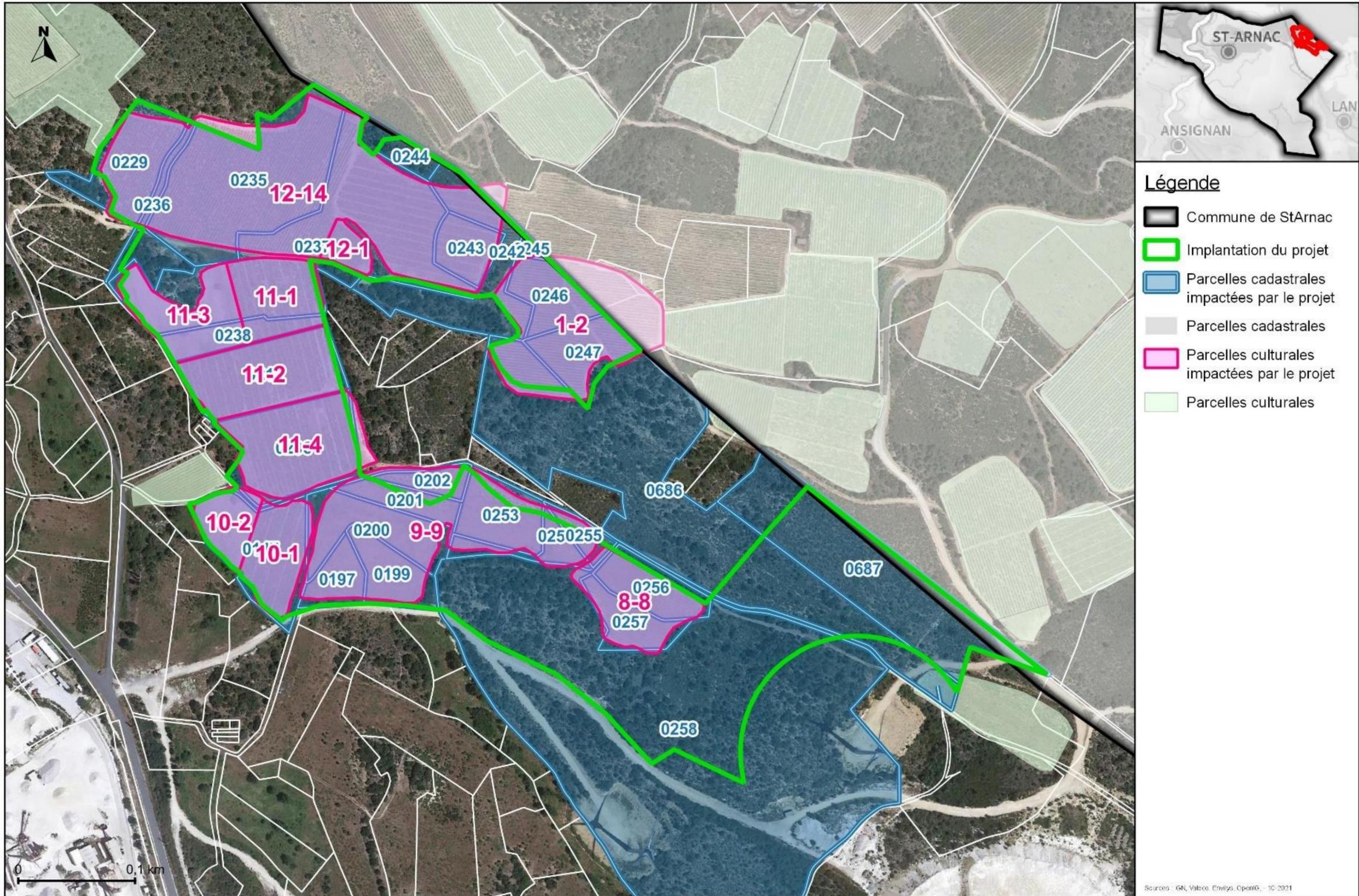
Un projet présenté et travaillé avec la chambre :

- Première présentation au printemps 2021 pour définir nos intentions
- Dépôt du dossier en février 2022 : avis favorable de la chambre d'agriculture
- Passage en CDPENAF en octobre 2022 : avis favorable
- Passage en CDPENAF en avril 2023 : montant des compensations à revoir

02

**CALCUL DE LA
COMPENSATION AGRICOLE
COLLECTIVE**

PARCELLES IMPACTÉES PAR LE PROJET



Légende

- Commune de StArnac
- Implantation du projet
- Parcelles cadastrales impactées par le projet
- Parcelles cadastrales
- Parcelles culturales impactées par le projet
- Parcelles culturales

Emprise totale = 15 ha dont 10,21 ha en terres agricoles :

- Vignes = 8,41 ha
- Friches agricoles = 1,8 ha

Projet solaire - St Arnac - Parcelles culturales impactées par le projet



SURFACE VITICOLE IMPACTÉE

Références cadastrales des parcelles acquises (pour information)	Numéros des parcelles acquises	Nature de culture							Surface parcelle (ha)	Surface agricole en AB (ha)	Surface impactée par le projet (ha)	Surface impactée par le projet (%)	Type d'irrigation	Type de drainage
		2012	Année n-5	Année n-4	Année n-3	Année n-2	Année n-1	Année n (2022)						
0B-0246 / 0B-0247 / 0B-0686	1-2	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	3,79	0	1,29	34%	Non irrigable	Non drainée
0B-0256 / 0B-0257	8-8	Vignes hors VDN	Surface Non Exploitée	0,55	0	0,55	100%	Non irrigable	Non drainée					
0B-0197 / 0B-0199 / 0B-0200 / 0B-0201 / 0B-0202 / 0B-0253 / 0B-0254 / 0B-0255	9-9	Surface Non Exploitée	1,8	0	1,8	100%	Non irrigable	Non drainée						
0B-0147	10-1	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Surface Non Exploitée	Surface Non Exploitée	0,42	0	0,42	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0147	10-2	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Surface Non Exploitée	Surface Non Exploitée	0,27	0	0,27	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0237 / 0B-0238	11-1	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Surface Non Exploitée	Surface Non Exploitée	0,49	0	0,49	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0212	11-2	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	0,66	0	0,66	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0237 / 0B-0238	11-3	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Surface Non Exploitée	Surface Non Exploitée	0,52	0	0,52	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0206	11-4	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Surface Non Exploitée	Surface Non Exploitée	0,83	0	0,83	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0237	12-1	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	0,12	0	0,12	100%	Non irrigable	Non drainée
0B-0229 / 0B-0235 / 0B-0236 / 0B-0237 / 0B-0242 / 0B-0243	12-14	Vignes hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	Vigne hors VDN	3,26	0	3,26	100%	Non irrigable	Non drainée
		Vigne hors VDN							10,91	0	8,41	77%		
		Surface Non Exploitée							1,8	0	1,8	100%		
TOTAL surfaces agricoles									12,71	0	10,21	80%	-	

SÉQUENCE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

1 – Évitement : changement d'orientation des parcelles, un projet de développement d'un élevage ovins est prévu. Pour autant, **pas d'évitement des impacts du projet sur l'activité viticole présente historiquement.**

2 – Réduction : le projet de pâturage ovin ne constitue pas une mesure de réduction au regard de l'activité viticole présente historiquement = **pas de réduction des impacts du projet sur l'activité viticole présente historiquement.**

3 – Compensation : quels impacts du projet sur les filières agricoles ?

Sur les filières agricoles :

- Aucun impact positif direct pour viticulture.
- Maintien de l'activité agricole via l'élevage ovin

Sur la filière viticole :

- Perte de surface viticole
 - Plantée
 - Potentiellement viticole
- **La filière amont ne sera pas impactée**
- **La filière aval sera faiblement impactée**
- Impact sur l'emploi viticole

En résumé les **impacts** les plus forts concernent la perte de **10,21 ha de terres agricoles** :

- **8,41 ha de vigne**
- **1,8 ha de surface non exploitée.**

COMPENSATION : ÉVALUATION FINANCIÈRE DES IMPACTS

Production	PBS (€ /Ha)	Aides Premier Pilier DPB (Ha)	Aides Second Pilier ICHN	Surfaces (Ha)	Potentiel économique direct estimé
Vignes	6 358	0	0	8,41	53 471 €
Friches agricoles / SNE	0	0	300	1,8	540 €

L'impact direct = **54 011 €**

L'impact indirect = $54\,011 \times 0,92 =$ **49 690 €**

L'impact est estimé à **103 701 €**

Durée pour la reconstitution du potentiel économique 10 ans = **1 037 010 €**

Pondération par le Taux de profitabilité = $1\,037\,010 / 6,24 =$ **166 188 €**

Le montant total estimé nécessaire à la reconstitution du potentiel économique est de 166 188 €

03

**MISE EN OEUVRE DES MESURES
DE COMPENSATION COLLECTIVE**

CAVE COOPERATIVE DES VIGNERONS DES COTES D'AGLY



Montant de la compensation collective agricole calculé : **36 500 € + 65 000 €**

Attribution à la cave coopérative les *Vignerons des Côtes d'Agly* pour des **aides à l'investissement** :

- **création d'un second quai d'apport** sur le site d'Estagel afin d'optimiser les flux d'apports lors des vendanges et le process de vinification qui en découle (**35 000 €**)

- **financement de replantation et/ou palissage (65 000 €)** : 23,45 ha ont été identifiés pour la replantation et/ou le palissage de vignes sur des parcelles en appellations AOC ou IGP Pays d'Oc



Ces mesures seront suivies par un Comité de Pilotage (composé de la CA66 et le groupe Valeco).

- ❖ Développement de la cave coopérative les *Vignerons des Côtes d'Agly*
 - Redynamisation agricole
 - Valorisation de la production viticole



CÔTES D'AGLY
VIGNERONS DEPUIS 1910

REPLANTATION & PALISSAGE DES VIGNES

PROJET SOLAIRE DE SAINT-ARNAC (66)

Carte des parcelles replantées sur la commune de Lesquerdes



Légende :

Limites communales

Parcelles replantées

Autres parcelles identifiées pour la replantation de vignes

Parcelles replantées par l'exploitant n° 2 (à Lesquerdes - 66097)

Parcelles replantées par l'exploitant n°1 (à Lesquerdes - 66097)

Appellations viticoles



Ces parcelles représentent **17,87 ha.**

Elles appartiennent à la commune de Lesquerdes ou à l'un des vignerons impactés.

REPLANTATION & PALISSAGE DES VIGNES

PROJET SOLAIRE DE SAINT-ARNAC (66)

Carte des parcelles replantées sur les communes d'Estagel et de Tautavel



Légende :

Limites communales

Parcelles replantées

Parcelles replantées par la Cave Coopérative

Appellations viticoles

Ces parcelles représentent **5,59 ha.**

Elles appartiennent à la SCAV Les Vignerons des Côtes d'Agly.



CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRENEES ORIENTALES



Montant de la compensation collective agricole calculé : 30 000 €

❖ Transition agroécologique



Ces mesures seront suivies par un Comité de Pilotage (composé de la CA66 et le groupe Valeco).

Lutte contre l'Eudémis :

Attribution pour des **aides à la mise en place d'actions de confusion sexuelle et d'accompagnement des viticulteurs** (en finançant une partie des achats de diffuseurs, le coût à l'hectare est de l'ordre de 165 € HT) : **180 ha confusés**

→ Le fait d'installer des diffuseurs dans les parcelles sur de grandes surfaces permet de saturer l'air en phéromones, ainsi les mâles ne parviennent plus à localiser les femelles, ce qui gêne l'accouplement et donc la fécondation.

CIVAM BIO 66



Montant de la compensation collective agricole calculé : 35 000 €

❖ Transition agroécologique



Ces mesures seront suivies par un Comité de Pilotage (composé de la CA66, le CIVAMBIO66 et le groupe Valeco).

Des pistes sont actuellement travaillées, comme le **développement de l'usage des couverts végétaux en viticulture** par exemple. Le Civambio66 pilote notamment le GIEE Les Couvreur de Vigne qui pratique les couverts en viticulture méditerranéenne.

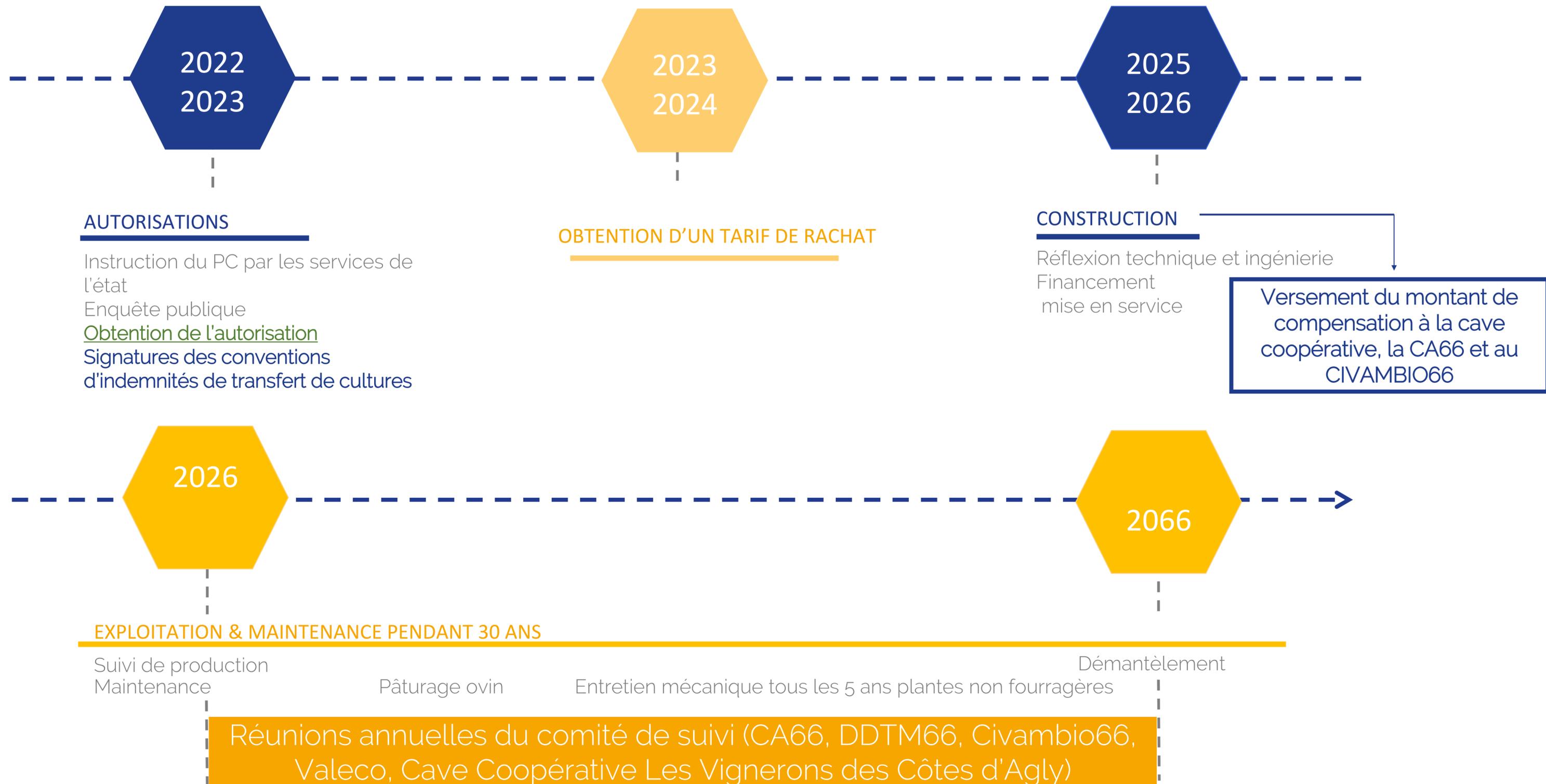
Dans le Languedoc, l'enherbement entre les rangs de vignes est pratiqué sur 45 % des surfaces du bassin dont 44 % des vignes en AOP. Dans les Pyrénées-Orientales, l'enherbement inter rang est appliqué sur 21 % des surfaces. Il y a donc un potentiel de développement de telles pratiques.

L'intérêt de ces couverts végétaux sont les suivants :

- ✿ Augmentation de la capacité de rétention d'eau du sol (décompaction du sol, réduction de l'évapotranspiration)
- ✿ Augmentation de la fertilité du sol à court, moyen et long terme (augmentation de matière organique des sols, réduction de l'érosion, augmentation de la fertilité minérale)
- ✿ Réduction du nombre de passages (limitation de la montée d'adventices)



MISE EN PLACE DES MESURES DE COMPENSATION



04

SYNTHESE

SYNTHÈSE DES MESURES DE COMPENSATION

Structures bénéficiaires	Projets	Montants
Cave coopérative des Côtes d'Agly	Quai de chargement	36 500 €
	Financement achat de nouvelles parcelles	65 000 €
Chambre d'Agriculture 66	Programme R&D de la confusion sexuelle	30 000 €
CIVAMBIO 66	Programme sur les couverts végétaux	35 000 €
TOTAL DES COMPENSATIONS		166 500 €



↳ Centrale solaire de Sycala (46)

Cheffes de projets

COURNEDE Mathilde

mathildecourneede@groupevaleco.com

07 83 21 69 39

MIGNACCA-SARMEO Julia

Responsable régional développement solaire

juliamignaccasarmeo@groupevaleco.com

06 84 37 48 11



Chargé d'études EPA

DURAND Alexandre – Envilys

alexandre.durand@envilys.com

06 88 69 92 43



Chargée de l'étude de faisabilité du projet ovin

THUEL Blandine

blandine.thuel@acthuel.com

